

A une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à l'Hôtel-de-Ville de Bedford, le 2 février 2010, à 19h30, à laquelle étaient présents son Honneur le maire Claude Dubois, et les conseillers Alain Lacoste, Luc Gnocchini, Madeleine Fortin, Tommy Gladu, Claude Jetté et Mona Beaulac, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire Claude Dubois.

Le directeur général, Yvon Labonté, et l'adjointe administrative, Roxanne Brault, sont également présents à la dite séance.

10-02-22
Minutes du
12 janvier
2010

Proposé par le conseiller Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Madeleine Fortin

Que ce conseil adopte les minutes de la séance ordinaire du 12 janvier 2010.

ADOPTÉ

10-02-23
Minutes du
21 janvier
2010

Proposé par le conseiller Luc Gnocchini
Appuyé par le conseiller Claude Jetté

Que ce conseil adopte les minutes de la séance extraordinaire du 21 janvier 2010.

ADOPTÉ

10-02-24
Appui au
projet internet -
MRC

Considérant qu'il est dans l'intérêt des citoyens de notre municipalité d'avoir accès au service d'internet haute vitesse ;

Considérant le programme « Communautés rurales branchées » du gouvernement du Québec qui permet de financer jusqu'à 67% des coûts du projet ;

Considérant que le programme fédéral de subvention et le pacte rural de la MRC pourraient augmenter le niveau de subvention jusqu'à 90% des coûts du projet ;

Considérant que la MRC Brome-Missisquoi a réalisé, par la firme XIT Télécom inc., une étude de couverture pour le déploiement de l'internet haute vitesse afin de desservir au moins 88 % de son territoire ;

Considérant qu'il est plus efficace et plus stratégique de déployer le service d'internet haute vitesse sans fil à l'échelle du comté afin de maximiser les investissements et d'augmenter le taux de couverture des citoyens ;

Que ce conseil appuie la demande de subvention de la MRC Brome-Missisquoi

au programme « Communauté rurale branchée » pour le déploiement de l'internet haute vitesse sur l'ensemble de notre territoire.

ADOPTÉ

10-02-25
Servitude de
passage – rue
Leclair – Quais
de
déchargement

Proposé par le conseiller Tom Gladu
Appuyé par le conseiller Madeleine Fortin

Que la Ville de Bedford consente une servitude de passage sur la rue Leclair, connue et désignée comme étant le lot 1919 du cadastre du Canton de Stanbridge, et sur la partie du lot 1921 du cadastre du Canton de Stanbridge, et sur le lot 1662 du cadastre du Canton de Stanbridge, afin de permettre l'accès aux quais de déchargement situés à l'arrière du bâtiment situé sur le lot 3203 du même cadastre et appartenant à Techno Complexe Bedford inc.

ADOPTÉ

10-02-26
Paiement
premier
versement –
Quote-part
MRC

Proposé par le conseiller Luc Gnocchini
Appuyé par le conseiller Tom Gladu

Que ce conseil autorise le paiement à la MRC Brome-Missisquoi du premier versement de la quote-part de la Ville de Bedford au montant de 30,450.00\$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

10-02-27
Mandat à BPR
– Programme
PRECO

Attendu que le programme PRECO vise à permettre aux municipalités de réaliser des travaux de réhabilitation ou de remplacement des conduites de distribution d'eau potable et d'eau usées ;

Attendu que les conduites existantes sur la rue du Pont, entre les rues Campbell et Champagnat, comportent des problèmes importants tant au niveau du réseau d'égout sanitaire que de la conduite d'aqueduc ;

Attendu que la conduite d'aqueduc sera reconstruite et que le réseau d'égout unitaire de la rue du Pont sera remplacé par un réseau séparatif pour éliminer les problèmes de refoulement et de débordement et se raccorder au réseau séparatif existant ;

Attendu que la Ville de Bedford demande au ministère, de façon à améliorer la santé et salubrité publiques, de prioriser ce projet pour que les travaux puissent se réaliser en 2010 ;

Proposé par le conseiller Madeleine Fortin

Appuyé par le conseiller Claude Jetté

Que ce conseil autorise la firme BPR Infrastructure inc. à préparer et déposer une demande d'aide financière au programme PRECO et d'assurer le suivi de cette demande auprès du ministère, le tout pour un montant de 1,500.00\$, taxes en sus ;

Que la Ville de Bedford confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet et à transmettre au ministère, à la fin des travaux, une déclaration et attestation de réalisation et e conformité des travaux respectant les conditions du programme d'aide financière ;

Que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents relatifs au dépôt de la demande d'aide financière et au suivi de projet.

ADOPTÉ

10-02-28
Entente
entraide
mutuelle /
Saint-Jean-sur-
Richelieu

Proposé par le conseiller Tom Gladu
Appuyé par le conseiller Luc Gnocchini

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer l'entente à intervenir entre la Ville des Saint-Jean-sur-Richelieu et la Ville de Bedford pour l'entraide mutuelle en cas d'incendie.

ADOPTÉ

10-02-29
Versement de
taxes à
CAUCA –
Taxes sur
services
téléphoniques
9-1-1

Attendu que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244-73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centre d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques ;

Attendu que la Ville de Bedford désire que les sommes perçues soient transférées à son centre 9-1-1 dès que possible ;

Proposé par le conseiller Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Claude Jetté

Que la Ville de Bedford demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à CAUCA (Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches) dont le siège social est situé au 458 boulevard Renault, Beauceville, Québec, G5X 3P5, pour et à l'acquit de la Ville de Bedford, toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de

la Ville de Bedford tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'agence de faire rapport à la Ville de Bedford des sommes ainsi versées.

ADOPTÉ

10-02-30
Subvention /
Maison des
Jeunes

Proposé par le conseiller Claude Jetté
Appuyé par le conseiller Luc Gnocchini

Que ce conseil autorise le versement, pour l'année 2010, de la contribution financière de 3,000.00\$ à la Maison des Jeunes « Le Boum ».

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

10-02-31
Appui /
Journées
Montérégien-
nes /
Persévérance
scolaire

Considérant qu'en 2006-2007, le Québec comptait 16,148 (29%) jeunes qui ont décroché, ce qui représente, pour la grande région de la Montérégie, 3,144 (29%) jeunes, soit un garçon sur trois et une fille sur cinq ;

Considérant que pour le territoire de la Montérégie Est, en 2006-2007, 1,375 (31,5 %) jeunes ont quitté l'école avant d'avoir obtenu un premier diplôme ou une qualification ;

Considérant que les impacts économiques de l'abandon scolaire au secondaire sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

Considérant qu'avoir un diplôme d'études secondaires (D.E.S.), selon l'économiste Pierre Fortin, permet à un jeune de gagner 450,000.00\$ de plus au cours de sa vie active, contribuant ainsi à financer les services publics par l'entremise des impôts et taxes ;

Considérant que, selon une étude canadienne, les non-diplômés sont plus nombreux à ne pas exercer le droit de vote, à ne pas s'impliquer dans leur milieu de vie et à avoir des problèmes de santé ;

Considérant que la stratégie d'action « L'école, j'y tiens! », qu'a adopté en septembre 2009 le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, fixe comme objectif que le Québec, d'ici 2020, atteigne un taux de diplomation des jeunes de moins de 20 ans de 80 % ;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement ;

Considérant que depuis 2003, en Montérégie, la lutte au décrochage scolaire

est une priorité régionale tant du réseau scolaire que des partenaires de l'économie et de l'emploi et qu'ils s'y sont associés par le biais d'ententes régionales portées par la Table d'éducation interordres de la Montérégie (TEIOM) par l'entremise de Réussite Montérégie, l'instance régionale de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative (IRC) en Montérégie ;

Considérant que pour Réussite Montérégie il est clair que la prévention du décrochage scolaire doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement, et lui donner ainsi davantage d'outils pour qu'il se réalise aussi en tant que parent et citoyen ;

Considérant que la Conférence régionale des élus Montérégie Est (CRÉ) dans son plan quinquennal de développement régional et durable a fait de la réussite éducative une priorité d'intervention et que dans ce cadre, une entente a été signée avec la TEIOM afin de doter la Montérégie Est d'un plan intersectoriel de concertation et de mobilisation sur la réussite éducative et la persévérance scolaire, lequel interpelle les municipalités et les MRC en raison de leurs responsabilités quant à la création de conditions de vie favorables à l'épanouissement de leurs citoyens et citoyennes ;

Considérant que les municipalités et les MRC, par le biais de politiques familiales, culturelles, de loisir, etc., offrent des milieux de vie permettant :

- aux jeunes de se développer et de réaliser leur plein potentiel les amenant ainsi à persévérer et favoriser leur réussite éducative ;
- aux familles de bénéficier de services et d'infrastructures visant à améliorer leur qualité de vie et ainsi être soutenues dans leur rôle de parents et de grands-parents ;

Considérant que les « Journées montérégiennes de la persévérance scolaire » se veulent un temps fort dans l'année, d'une part pour démythifier le décrochage scolaire, en parler avec les jeunes, les encourager à persévérer ou les féliciter dans leurs efforts, d'autre part pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire ;

Considérant que les écoles primaires, secondaires, centres d'éducation des adultes, centres de formation professionnelle, cégeps, organismes communautaires jeunesse et à la famille, chambres de commerce, organismes d'employabilité, instances politiques et gouvernementales réaliseront des activités diverses lors des « Journées montérégiennes de la persévérance scolaire » et que les médias seront aussi sollicités pour en parler ;

Considérant que les Journées montérégiennes de la persévérance scolaire figurent au plan intersectoriel de concertation et de mobilisation sur la réussite éducative et la persévérance scolaire en Montérégie Est ;

Proposé par le conseiller Claude Jetté
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que ce conseil déclare la 3^e semaine de février comme étant la semaine des Journées montérégiennes de la persévérance scolaire dans la Ville de Bedford;

Que ce conseil appuie la CRÉ Montérégie Est, Réussite Montérégie et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – dans leurs efforts, afin que le plus grand nombre de Montérégiens et de Montérégiennes obtiennent un premier diplôme ou qualification, et ainsi contribue à l'atteinte de l'objectif de diplomation fixé par le gouvernement du Québec ;

Que ce conseil agisse à titre de « Facteur » de persévérance scolaire, afin de promouvoir et de valoriser la persévérance scolaire à tout moment ;

Que copie de cette résolution soit transmise à la CRÉ Montérégie Est.

ADOPTÉ

10-02-32

Contribution –
Fondation
Claude De
Serres

Suite à la demande du 1^{er} décembre 2009 ;

Considérant que l'activité du Bal du Printemps fait relâche en 2010 ;

Proposé par le conseiller Tom Gladu
Appuyé par le conseiller Claude Jetté

Que ce conseil autorise le versement d'un montant de 500.00\$ à la Fondation Claude De Serres à titre de contribution financière pour l'année 2010.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

10-02-33

Contribution
5\$/élève –
Fondation
éducative JJB

Proposé par le conseiller Luc Gnocchini
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le versement d'un montant de 370.00\$ à la Fondation éducative Jean-Jacques Bertrand, ce qui représente une contribution financière de 5.00\$ par élève inscrit à l'école Jean-Jacques Bertrand et habitant à Bedford.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

10-02-34
 Désignation M.
 Beaulac /
 Comité
 Tourisme
 MRC

Proposé par le conseiller Luc Gnocchini
 Appuyé par le conseiller Madeleine Fortin

Que ce conseil désigne la conseillère Mona Beaulac à titre de membre du Comité Tourisme de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

Le directeur général dépose le projet de politique familiale de Bedford.

10-02-35
 Adoption /
 Politique
 familiale de
 Bedford

Suite au dépôt du projet de politique familiale de Bedford ;

Proposé par le conseiller Madeleine Fortin
 Appuyé par le conseiller Tom Gladu

Que ce conseil adopte la politique familiale de Bedford.

ADOPTÉ

10-02-36
 Appel à la
 solidarité /
 Haïti

Considérant que le 12 janvier 2010, un violent tremblement de terre de magnitude 7,3 sur l'échelle de Richter a secoué Haïti, détruisant presque entièrement le pays, dont la capitale Port-au-Prince, et portant le compte de décès entre 100,000 et 200,000 ;

Considérant que la population d'Haïti a besoin, de toute urgence, d'eau potable, de nourriture, de services de santé et d'hygiène publique, de sécurité, de campements, etc. ;

Considérant que ce pays était déjà un des plus pauvres au monde avec un taux de mortalité infantile le plus élevé du continent américain ;

Considérant qu'il est primordial que tous les pays développés apportent leur contribution et que l'aide soit acheminée rapidement au peuple haïtien afin de soutenir les efforts d'aide, à court terme, et de reconstruction, à moyen et long terme ;

Considérant que le gouvernement du Canada a annoncé, le 14 janvier dernier, la création du Fonds d'aide aux victimes du séisme en Haïti dans lequel il versera la même contribution, jusqu'à concurrence de 50 millions de dollars, que celle versée par les citoyens canadiens à des organismes de bienfaisance enregistrés ;

Proposé par le conseiller Alain Lacoste
Appuyé par le conseiller Tom Gladu

Que ce conseil appuie, au nom de la population de la Ville de Bedford, la population sinistrée en Haïti, affirme sa solidarité face à ce peuple et encourage toutes les actions visant à lui venir en aide le plus rapidement possible ;

Que ce conseil appuie les démarches des gouvernements du Canada et du Québec visant à apporter une aide immédiate et à long terme au peuple haïtien afin que ce dernier puisse se relever de cette crise et obtenir un soutien pour rebâtir leur pays ;

Que ce conseil invite tous les citoyens de la Ville de Bedford à verser une aide financière à un organisme de bienfaisance enregistré afin d'accroître le Fonds d'aide aux victimes du séisme en Haïti.

ADOPTÉ

10-02-37
Bourses
d'étude / JJB et
Massey-Vanier

Proposé par le conseiller Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Tom Gladu

Que ce conseil accorde, en 2010, une bourse d'étude de 250.00\$ à un(e) étudiant(e) de l'école Jean-Jacques Bertrand résidant dans la Ville de Bedford;

Que ce conseil accorde également, en 2010, une bourse d'étude de 250.00\$ à un(e) étudiant(e) de l'école Massey-Vanier résidant dans la Ville de Bedford.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

10-02-38
Approbation
des états
financiers 2008
de l'OMH –
Paiement de
contribution

Le directeur général dépose les états financiers 2008 de l'Office Municipal d'Habitation de Bedford.

Suite au dépôt des états financiers 2008 de l'Office Municipal d'Habitation de Bedford ;

Proposé par le conseiller Tommy Gladu
Appuyé par le conseiller Claude Jetté

Que ce conseil approuve les états financiers 2008 de l'Office Municipal d'Habitation de Bedford lesquels font état d'un déficit total de 374,483.00\$;

Que ce conseil autorise le versement de la contribution municipale au montant

de 37,448.00\$ pour l'année 2008.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

10-02-39
Avis de motion
T. Gladu /
Règ. sur CCU

Le conseiller Tom Gladu donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, présentera, à la prochaine séance ou à toute séance ultérieure de ce conseil, un règlement amendant le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme.

10-02-40
Rec. CCU – 6
rue Clayes

Suite à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 25 janvier 2010 ;

Considérant que l'installation d'un revêtement extérieur horizontal en Maibec avec pose de nouvelles moulures autour des ouvertures ainsi que d'une moulure décorative dans le pignon, le tout suivant les couleurs et les spécifications déposées est conforme aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA numéro 615-00 ;

Proposé par le conseiller Tom Gladu
Appuyé par le conseiller Luc Gnocchini

Que ce conseil entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme numéro 10-01-02.1 à l'effet d'accorder la demande de PIIA pour l'installation d'un nouveau revêtement extérieur et de moulures conformément aux documents déposés, pour le bâtiment sis au 6 rue Clayes.

ADOPTÉ

10-02-41
Rec. CCU – 6
rue Rix

Suite à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 25 janvier 2010 ;

Considérant que l'installation de nouvelles fenêtres à guillotine avec carrelage est conforme aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA numéro 615-00;

Proposé par le conseiller Tom Gladu
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que ce conseil entérine la recommandation numéro 10-01-02.2 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de recommander la demande de PIIA pour l'installation de nouvelles fenêtres conformément aux documents déposés, pour le bâtiment sis au 6 rue Rix.

ADOPTÉ

10-02-42
 Paiement à
 Rondeau /
 Camion Dodge
 Ram 1500 –
 Voirie

Proposé par le conseiller Tom Gladu
 Appuyé par le conseiller Luc Gnocchini

Que ce conseil autorise le paiement d'une somme de 24,011.95\$, taxes incluses, à Rondeau Chrysler Jeep Dodge pour l'achat d'un camion Dodge Ram 1500, modèle 4 x 4, année 2010, à être utilisé par le département des Travaux publics;

Que ce conseil autorise également le paiement d'une somme de 1,798.97\$ à la Société de l'assurance automobile du Québec, ce qui représente le montant de TVQ à payer pour l'achat du dit camion ;

Qu'afin de défrayer la dite dépense ce conseil emprunte auprès du fonds de roulement de la Ville de Bedford un montant de 25810.92\$ et le rembourse sur une période de quatre (4) ans.

ADOPTÉ

10-02-43
 Appel d'offres
 – Vente du
 camion
 Chevrolet
 Cheyenne –
 Voirie

Proposé par le conseiller Alain Lacoste
 Appuyé par le conseiller Tom Gladu

Que ce conseil autorise le directeur général à préparer un appel d'offres public pour la vente du camion Chevrolet Cheyenne 1992 utilisé par le département des Travaux publics.

ADOPTÉ

10-02-44
 Permission
 voirie annuelle
 – MTQ –
 Travaux
 d'égouts et
 d'aqueducs

Attendu que le Ministère des Transports du Québec permet d'émettre une permission de voirie annuelle pour les interventions sur les réseaux d'égouts et d'aqueducs situés sur les routes relevant du Ministère ;

Proposé par le conseiller Alain Lacoste
 Appuyé par le conseiller Claude Jetté

Que la Ville de Bedford se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du Ministère des Transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un

montant estimé ne dépassant pas 10,000.00\$;

Que Messieurs Paul Boulay et Yvon Labonté sont autorisés à signer les permis;

Que cette résolution est valide pour une période de 12 mois à compter de la date de l'adoption des présentes.

10-02-45
Comptes
mensuels

ADOPTÉ

Proposé par le conseiller Claude Jetté
Appuyé par le conseiller Tom Gladu

Que conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 124,139.44 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 2 février 2010.

« Je, directeur-général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

Proposé par le conseiller Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Tom Gladu

Que la séance soit levée à 20h45.

ADOPTÉ

Maire

Directeur général